

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 11 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| - M. Johann BOBLIN | - M. Yannick FÉTIVEAU |
| - M. Stéphan BEAUGÉ | - M. Patrick BERTIN |
| - Mme Karine PAVIZA | - M. Bernard COUDRIAU |
| - M. Loïc PLANET | - M. Jean-Jacques MIRALLIÉ |
| - M. Frédéric LAUNAY | |

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE CREATION DE LA NOUVELLE STATION
D'ÉPURATION SUR LE PARC D'ACTIVITES DE LA BAYONNE SUR LA COMMUNE DE
MONTBERT**

Le marché comprend l'ensemble des fournitures et des travaux nécessaires à la construction d'une nouvelle station d'épuration de traitement des eaux usées prenant en charge les ERU du Parc d'Activités de la Bayonne, Commune de Montbert, avec une capacité de 900 EH, de type boues activées, filière boues de type lits de séchage plantés de roseaux. Ces travaux sont prévus sur le site actuel de traitement. La consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte.

La date de remise des offres était fixée au 17/01/2025 à 12h00 au plus tard.

Le nombre d'offres conformes reçues est de 2 (pour chacun une offre de base et une offre viriante)

Les critères de jugements des offres étaient : 65 points sur la valeur technique de l'offre ; 35 points sur le prix des prestations.

Une négociation a été engagée avec les 2 candidats. La date limite de remise des offres finales était fixée le 26/02/2025 à 12h00.

Au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation, il est proposé au Bureau communautaire de retenir l'offre variante du groupement d'entreprise composé de l'entreprise **SANDE** (mandataire) – Nantaise des eaux-Aquadep – 1 rue de l'Algarve – 44240 La Chapelle sur Erdre, de l'entreprise **EGDC** – 1 ZI de Longchamps – BP 50305 – 79143 Cerizay, de l'entreprise **ACTO ARCHITECTURE** – 35 rue des Olivettes – 44000 Nantes, pour un montant de **1 745 008.00 € HT** ou **2 094 009.60 € TTC**.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et le seuil des procédures formalisées pris en référence des directives européennes et arrêté pour les marchés de travaux, fournitures et de services ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations seront inscrits au Budget 2025 ;

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché public de travaux de **Création de la nouvelle station d'épuration sur le parc d'activités de la Bayonne sur la Commune de Montbert**, au groupement d'entreprises composé de l'entreprise **SANDE (mandataire)** – Nantaise des eaux-Aquadep – 1 rue de l'Algarve – 44240 La Chapelle sur Erdre, de l'entreprise **EGDC** – 1 ZI de Longchamps – BP 50305 – 79143 Cerizay, de l'entreprise **ACTO ARCHITECTURE** – 35 rue des Olivettes – 44000 Nantes, pour un montant de **1 745 008.00 € HT ou 2 094 009.60 € TTC**.

Article 2 : D'AUTORISER M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE038-B110325

Publié sur le site internet le : **13 /03/ 25**

Fait à La Chevrolière, le 12 mars 2025

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 13/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté